



Périmètre de modification

**MODIFICATIONS APPORTEES AU PA4
 DU DOSSIER PA 0690502100001 M04**

1 : Modification du périmètre et de la surface totale du Permis d'Aménager (6034m²). Exclusion du lot A (24m²) à rattacher à la propriété voisine. Ceci entraîne la modification des surfaces du lot 2 et du macro-lot 1 et la modification de leurs polygones d'implantations des constructions.

2 : Modification de la position de l'accès au lot 6.

3 : Modification des surfaces d'emprise au sol et des surfaces des espaces verts suite à la modification de la surface totale du périmètre du Permis d'Aménager. Ceci implique la modification des surfaces d'emprise au sol et des surfaces des espaces verts sur les lots.

Les accès des parcelles AH-152 et AE-86 se font par la voirie commune du lotissement

Une servitude de passage est concédée aux parcelles AH-152 et AE-86 sur la voirie du lotissement (en accord avec les propriétaires concernés)

LEGENDE

- Périmètre de permis d'aménager (6 034m²)
 - Polygone d'implantation principale
Constructions dont la hauteur de façades n'excède pas 9m
 - Polygone d'implantation secondaire
Constructions dont la hauteur de façades n'excède pas 3.50m
NB: Les annexes, tels que poolhouse et abris de jardin, seront implantées dans les limites des polygones d'implantations définies sur chaque lot.
 - Servitude de tréfonds (Réseaux EU et EP) à créer
 - △ Implantation obligatoire en limite si H<3.50m
- (se référer au règlement de la zone Uc du PLU pour la définition et les modalités de calcul de la hauteur de façade)
- + = 2 142m² de surface d'espaces verts non bâtie pour une opération portant sur un tènement de 6034m² (35%)
NB : Les 272m² restant permettant d'atteindre les 40% d'espaces verts seront à ventiler dans les polygones d'implantation des lots 1, 2, 3, 4 et 5 lors du permis de construire.
 - = 341m² de surface d'espaces collectifs pour une opération portant sur un tènement de 6034m² (5%)
 - Voirie commune
 - Place de stationnement visiteur
 - ▲ Accès aux lots
 - Cheminement piétonnier (Largeur 1.40m)
 - Entrée des lots
 - Sens de circulation

Périmètre de modification

ECHELLE 1/500E